

# Roch'n Bloc

## Fiche d'inscription

Numéro de licence 2016-2017 :.....  
Nom :.....Prénom :.....Sexe : H  F   
Né(e) le :.....  
Adresse :.....  
Code postal :.....Ville :.....  
Tel domicile :.....Tel portable :.....  
Email (bien lisible, si possible)  
.....

**Cette fiche d'inscription est à remettre au club ou à adresser à :**

LE MERRER Pascale : Trerogan 22290 LE FAOJET

Le CLEC'H Patricia : 6 rue Kerspertz 22970 PLOUMAGOAR

**NB : Tout dossier incomplet (fiche d'inscription, certificat médical, règlement, autorisation parentale) ne pourra donner lieu à inscription.**

Pour tout nouvel adhérent, le dossier complet devra être remis au plus tard le 30/09/2017 sous peine de ne pouvoir participer aux cours et/ou aux créneaux libre, sauf souscription d'une licence découverte.

## L'adhésion comprend :

- 1-l'accès au mur d'escalade de Pontrieux ET/OU Kernilien, des cours, des créneaux libres et du prêt du matériel, selon l'option choisie,
- 2-la licence FFME,
- 3-l'assurance de base, possibilité de souscription d'assurance complémentaire.

### TARIFS : (Age au 01/09/2017)

- Enfants (5-7 ans et 7-10 ans)** : 135 euros
- Adolescents (11-17 ans)** : 165 euros
- Adultes (≥ 18 ans)** : 135 euros
- Double adhésion** (Licence et assurance prise dans un autre club) : 60 euros
- Licence découverte (1 séance)** : 7 euros

Réduction de 30 euros en cas de double adhésion (enfants-adulte, deux adultes).

Les chèques vacances, coupons sport sont acceptés, possibilité de règlement en trois fois ; Pour toute demande de facture ou de document à remplir (comité d'entreprise... etc) joindre une enveloppe timbrée.

### Pour tout renseignement complémentaire :

Site web : <http://roch-n-bloc.fr>

Mail : [bureau@roch-n-bloc.fr](mailto:bureau@roch-n-bloc.fr)

- Mathieu Rubio : 06 58 66 43 36 (président)

- Pascale Le Merrer : 06 84 84 81 52 (secrétaire)

## Certificat médical\*

Je, soussigné, Docteur.....  
certifie avoir examiné ce jour M, MME, Mlle.....  
né(e) le.....  
et n'avoir décelé aucune contre-indication médicale à la pratique de l'escalade ou autre  
activités statutaires de la FFME

EN LOISIR

EN COMPETITION

Nb : La mention « compétition » figurera sur la licence à condition que le certificat médical autorise la pratique en compétition. Si la mention « compétition » ne figure pas sur la licence, un certificat médical autorisant la pratique en compétition sera exigé lors de l'inscription à une compétition.

Certificat établi à la demande de l'intéressé le.....à .....

Signature et cachet du médecin

**\*Les sports statutaires pratiqués au sein de FFME sont : escalade, ski, alpinisme, randonnée pédestre, raquette, canyoning, alpinisme et haute altitude.**

**Le certificat médical est une obligation légale conformément aux articles 8 et 9 du règlement médical fédéral pris en application des articles L231-2 et L231-3 du code du sport. La production d'un certificat médical attestant l'absence de contre indication à la pratique de l'activité des sports statutaires est exigée lors de la délivrance de licence ainsi qu'à l'occasion de chaque renouvellement annuel. La participation aux compétitions est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition.**